

LE DROIT A LA FORMATION SYNDICALE

ETRE MIEUX INFORME-E POUR MIEUX RIPOSTER !

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas : la formation syndicale est un **droit pour tous les personnels, titulaires comme non titulaires, syndiqués ou non syndiqués.**

Les règles selon le **décret n° 84-474 du 15 juin 1984** :

- > Chaque salarié a droit à **12 jours de congé formation par an.**
- > Le congé doit être **demandé 1 mois à l'avance au chef de service.**
- > Contrairement aux demandes d'autorisation d'absence pour des réunions syndicales, toute demande de convocation, par votre hiérarchie, est un abus de pouvoir. Par contre **à la fin du stage il sera remis un certificat de présence** que les stagiaires pourront remettre à leur hiérarchie (si elle le demande).
- > **L'absence de réponse 15 jours avant la date de la formation équivaut à l'acceptation.**
- > Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. **La « nécessité de service » ne peut être invoquée à la légère.** Contactez le syndicat si c'est le cas !

Modèle de lettre de demande de congé pour formation syndicale :

(cliquez sur l'image pour accéder au document modifiable)

Nom Prénom
 Adresse professionnelle :
 Adresse personnelle :
 À le
 à Madame / Monsieur

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement du au en vue de participer à un stage de formation syndicale, conformément au décret n°84-474 du 15 juin 1984.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la "Formation Syndicale CGT", organisme agréé à dispenser cette formation.

Elle aura lieu à

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue du stage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature :



Venez vous informer!